



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



Rennes, le 18 AOUT 2023

Délégation départementale d'Ille-et-Vilaine
Département Santé-Environnement

Le Directeur de la délégation départementale

à

Affaire suivie par : Jérôme ROCHELLE
Tél. : 02 99 33 34 33
Mél. : ars-dd35-sante-environnement@ars.sante.fr

Monsieur le Préfet de la Région Bretagne
Préfet d'Ille-et-Vilaine
D.C.I.A.D
B.I.C.
81, boulevard d'Armorique
35700 RENNES CEDEX

Réf. : ELISE : D0823--4650

Objet : Autorisation environnementale – Station d'épuration – MELESSE.

Monsieur le Préfet,

Par message du 6 juillet 2023, vous m'avez transmis pour avis la nouvelle demande d'autorisation environnementale déposée par la commune de MELESSE concernant son projet d'extension de la capacité de traitement de la station d'épuration communale pour une charge nominale de DBO₅ de 10 800 Équivalents Habitants.

Je rappelle que le projet prévoit :

- un nouvel ouvrage de traitement biologique qui comprendra une zone anaérobie pour un traitement du phosphore par voie biologique et un second bassin biologique de 1 480 m³.
- une nouvelle filière de traitement des boues avec extraction, déshydratation sur centrifugeuse et stockage provisoire des boues qui seront ensuite évacuées en centre de compostage.

Par courrier du 24 octobre 2022, j'avais formulé, sur la demande initiale transmise le 27 septembre 2022, un avis qui comprenait 3 observations sur l'alimentation en eau du site, sur l'évaluation des risques et sur l'impact sonore pour les populations riveraines.

Après examen, je vous informe que ce dossier complété n'appelle plus d'observation de ma part.

En conséquence, j'émetts un avis favorable sur cette demande d'autorisation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

P/Le Directeur de la délégation
départementale d'Ille-et-Vilaine,
L'adjoint au directeur,

Loïc ADAM